

PRESTATIONS ET HONORAIRES

TVA en vigueur : 20 %

01/01/2024

VENTES D'IMMEUBLES

Voir grille d'honoraires en page 2

Honoraires à la charge de l'acquéreur

AVIS DE VALEUR

100 € TTC par heure passée

Dossier, visite, rapport, photocopies, recherches cadastrales

Déplacements : 0,60 € du km

Honoraires à la charge du demandeur

SYNDIC DE COPROPRIETE

Prestations	Honoraires
Etat daté	350 € TTC
Questionnaire syndic	120 € TTC
Gestion courante par lot (Avec minimum de 1440 € TTC)	180 € TTC

/lot principal

Honoraires Travaux sur montant HT

-1000 €	5 % HT
-3000 €	4,5 % HT
-5000 €	4 % HT
-8000 €	3,5 % HT
-10000 €	3 % HT
+ 10000 €	2 % HT

Vacations

Heures ouvrables
70 € TTC

Heures non ouvrables
105 € TTC

Nos prestations sont ajustées fonction des spécificités des copropriétés.

GESTION-ADMINISTRATION DE BIENS

Honoraires de gestion	7,50 % TTC
Calculés sur le montant des loyers, fermages ou indemnités d'occupation encaissés	
Assurance GLI (optionnelle)	+2,50%
Calculés sur l'intégralité des sommes échues	
Honoraires à la charge du bailleur	

LOCATIONS LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLES

(soumis à la loi du 6 juillet 1989 - art 5)

Calculés sur le montant annuel du loyer

Forfait de base 250 € TTC
+ 12 % du loyer annuel 12% TTC

Ventilés comme suit:

* Visite, constitution du dossier et rédaction de bail 8/11èmes
* Réalisation de l'état des lieux 3/11èmes

Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs à ceux mis à la charge du bailleur, et sont plafonnés à 8 € TTC par m² habitable pour ceux relatifs aux visites, constitution de dossier et rédaction de bail, et à 3 € TTC par m² habitable pour ceux afférant à la réalisation de l'état des lieux.

LOCATIONS LOCAUX DE DROIT COMMUN ET LOCAUX PROFESSIONNELS

Mêmes tarifs que pour la location des locaux d'habitation nus ou meublés

+ Rédaction de bail 300 € TTC
+ État des lieux 300 € TTC

Honoraires à la charge du preneur

LOCATIONS LOCAUX COMMERCIAUX

Honoraires sur loyer annuel HT 12 % TTC
+ Rédaction de bail 300 € TTC
+ État des lieux 300 € TTC

Honoraires à la charge du preneur

LOCATIONS AUTRES LOCAUX ANNEXES (garages, parkings, caves...)

Honoraires forfaitaires 150 € TTC
Honoraires à la charge du preneur

LOCATIONS SAISONNIERES

Honoraires de gestion 11%
Frais de fonctionnement 115 € TTC
Honoraires de location 25%

HONORAIRES TRANSACTION

Honoraires forfaitaires TTC - Intégralement à la charge de l'acquéreur

Vente d'immeuble à usage d'habitation et de terrain à bâtir (Mandats exclus : +500 €)

PRIX VENDEUR (par tranche)		+ HONORAIRES
1,00 €	59 999,00 €	5 000,00 €
60 000,00 €	65 999,00 €	5 500,00 €
66 000,00 €	75 999,00 €	6 000,00 €
76 000,00 €	84 999,00 €	6 500,00 €
85 000,00 €	91 999,00 €	7 000,00 €
92 000,00 €	102 999,00 €	7 500,00 €
103 000,00 €	112 999,00 €	8 000,00 €
113 000,00 €	121 999,00 €	8 500,00 €
122 000,00 €	129 999,00 €	9 000,00 €
130 000,00 €	138 999,00 €	9 500,00 €
139 000,00 €	149 999,00 €	10 000,00 €
150 000,00 €	158 999,00 €	10 500,00 €
159 000,00 €	167 999,00 €	11 000,00 €
168 000,00 €	176 999,00 €	11 500,00 €
177 000,00 €	186 999,00 €	12 000,00 €
187 000,00 €	199 999,00 €	12 500,00 €
200 000,00 €	214 999,00 €	13 000,00 €
215 000,00 €	229 999,00 €	13 500,00 €
230 000,00 €	244 999,00 €	14 000,00 €
245 000,00 €	259 999,00 €	14 500,00 €
260 000,00 €	279 999,00 €	15 000,00 €
280 000,00 €	299 999,00 €	15 500,00 €
300 000,00 €	319 999,00 €	16 000,00 €
320 000,00 €	339 999,00 €	16 500,00 €
340 000,00 €	359 999,00 €	17 000,00 €
360 000,00 €	379 999,00 €	17 500,00 €
380 000,00 €	402 999,00 €	18 000,00 €
403 000,00 €	425 999,00 €	18 500,00 €
426 000,00 €	451 999,00 €	19 000,00 €
452 000,00 €	485 999,00 €	19 500,00 €
486 000,00 €		Au-delà: 4%

Vente parking/garage : forfait de 3000 € TTC

Vente en résidence de tourisme et loisirs : forfait de 7000 € TTC